

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	FR / FR	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem UV Filler Spray
Code du produit : 159.169

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG
Müslistrasse 43
8957 Spreitenbach
Schweiz
info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch

Téléphone : +41 (0)44 431 60 70
Téléfax : +41 (0)44 432 63 17

Service responsable : Gestion des produits, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Tox Info Suisse (STIZ), Tél: 145

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.11.2023 Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée: 30.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles : Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs sur les Dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

Conseils de prudence

: Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

styrène

diacrylate d'hexaméthylène

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1 FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol
Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
styrène	100-42-5 202-851-5 601-026-00-0 01-2119457861-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) STOT RE 1; H372 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11,8 mg/l	>= 5 - < 10
diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4 235-921-9 607-109-00-8 01-2119484737-22	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 5 - < 10
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-	162881-26-7	Skin Sens. 1A; H317	>= 1 - < 2,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

triméthylbenzoyl)-phosphine	423-340-5 015-189-00-5 01-2119489401-38	Aquatic Chronic 4; H413	
Oligoamine Resin	Non attribuée	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: > 5.000 mg/kg	>= 1 - < 2,5
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	38668-48-3 254-075-1 01-2119980937-17	Acute Tox. 1; H300 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 0,5 mg/kg	>= 0,1 - < 1
2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone	119313-12-1 404-360-3 606-047-00-9	Repr. 1B; H360D Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,025 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 25 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.11.2023 Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée: 30.05.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.
- Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diméthyl éther	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
styrène	100-42-5	VME	23,3 ppm 100 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
		VME	23,3 ppm 100 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	46,6 ppm 200 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	46,6 ppm 200 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2420 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
styrène	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	406 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	85 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Effets chroniques	289 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux, Exposition à court	306 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

			terme	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	2,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	10,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Exposition à court terme	174,25 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux, Exposition à court terme	182,75 mg/m3
diacrylate d'hexaméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	24,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,77 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,66 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,1 mg/kg
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,47 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids sec (p.s.)
styrène	Eau douce	0,028 mg/l
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,614 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,307 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	5 mg/l
diacrylate d'hexaméthylène	Eau douce	0,007 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	2,7 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,493 mg/kg
	Sédiment marin	0,049 mg/kg
	Sol	0,094 mg/kg
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,712 mg/kg
	Sédiment marin	0,712 mg/kg
	Sol	20 mg/kg
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,163 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,016 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,023 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : < 15 min
Épaisseur du gant : >= 0,7 MM
Directive : DIN EN 374

Matériel : Caoutchouc nitrile
Directive : DIN EN 374

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

- Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Filtre de type : Filtre de type A-P
- Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
- Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : aérosol
- Couleur : incolore, transparent
- Odeur : caractéristique
- Point de fusion/point de congélation : non déterminé
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : -24,9 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 18,6 % (v)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1	FR / FR	Date de révision: 23.11.2023	Date de dernière parution: 30.05.2023 Date de la première version publiée: 30.05.2023
----------------	---------	---------------------------------	---

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,6 % (v)
Point d'éclair	: < 0 °C
Température d'auto-inflammation	: 235 °C
pH	: non déterminé La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Pression de vapeur	: 3.400 hPa (20 °C)
Densité	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Inflammabilité (liquides)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 80.209 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 120 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Composants:

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): env. 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 7.400 mg/kg

styrène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 11,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

diacrylate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,41 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.650 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Oligoamine Resin:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 0,5 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1 FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

Composants:

styrène:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

diacrylate d'hexaméthylène:

Résultat : Irritation de la peau

Oligoamine Resin:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

styrène:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

diacrylate d'hexaméthylène:

Résultat : Irritation modérée des yeux

Oligoamine Resin:

Résultat : Irritation modérée des yeux

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol:

Résultat : Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

styrène:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

diacrylate d'hexaméthylène:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.11.2023	30.05.2023
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.05.2023

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

styrène:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.
- Evaluation

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone:

Toxicité pour la reproduction : Preuves évidentes d'effets nocifs sur le développement du fœtus sur base d'études épidémiologiques sur l'homme.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

styrène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

styrène:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : organes de l'ouïe
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.11.2023 Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée: 30.05.2023

Composants:

styrène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algae): 430 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Bactérie): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2.212 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

styrène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,02 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Micro-organisme naturel): env. 500 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

diacrylate d'hexaméthylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,33 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,072 mg/l
Durée d'exposition: 39 jr
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine:

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.11.2023	30.05.2023
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.05.2023

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 28 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 57,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,46 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

styrène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70,9 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.11.2023 Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée: 30.05.2023

Durée d'exposition: 28 jr

diacrylate d'hexaméthylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Durée d'exposition: 28 jr

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétone:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,24 (20 °C)

styrène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,96 (25 °C)

diacrylate d'hexaméthylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,81 (25 °C)

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,8 (22 °C)

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,1 (24 °C)

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,91 (25 °C)

diméthyl éther:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,07 (25 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.11.2023 Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée: 30.05.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
IATA : Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.11.2023	30.05.2023
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.05.2023

dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : 2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 65

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4331

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 840 g/l
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 30.05.2023
1.1	23.11.2023	Date de la première version publiée: 30.05.2023
FR / FR		

Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Carsystem UV Filler Spray

Version
1.1 FR / FR

Date de révision:
23.11.2023

Date de dernière parution: 30.05.2023
Date de la première version publiée:
30.05.2023

Classification du mélange:

Aerosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361d
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR